



MAIRIE
DE
SAINT-PIERRE DE MEZOARGUES
13150

Téléphone : 04 90 43 93 42
Télécopie : 04 90 43 90 33

Compte rendu



Conseil Municipal du **Mardi 14 mars 2017 à 18h30 en mairie**

Présents :

Jacky PICQUET, Florence de CAMARET, Jean BRUN, Jeannine CHAPELLE, Corinne CORNILLON, Thierry BOUFFIER, Marielle BORT, Rémi CHAIX.

Excusés : Christiane MOINE a donné pouvoir à Florence de CAMARET.
Gérard GINSBURGER, Emanuele DE PLANO.

Président de Séance :

Jacky PICQUET

Secrétaire de Séance :

Marielle BORT.

Ouverture de la séance à 18h35

Ordre du jour

1) Approbation du CR de la réunion du 14 février 2017.

Ni remarques, ni commentaires.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

2) Délibération : Approbation du compte de gestion 2016.

Monsieur le Maire rappelle à ses conseillers que le compte de gestion est tenu et géré par la Trésorerie. La Mairie tient le Compte Administratif. Ces deux documents doivent, évidemment être absolument identiques. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de

l'exercice 2016, tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures.

Monsieur le Maire demande d'

APPROUVER le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2016.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

3) Délibération : Approbation du compte administratif 2016

Monsieur le Maire quitte la séance, Madame Florence de CAMARET, 1^{ère} adjointe présente l'ensemble des éléments 2016 :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 364 688,06

Recettes : 383456,74

Résultat : + 18 768,68

Section d'Investissement :

Dépenses : 313 363,75

Recettes : 412 849,11

Résultat : + 99 485,36

Résultat cumulé : 118 254,04

Florence de CAMARET répond aux questions posées et donne toutes les informations nécessaires à la bonne compréhension des résultats de 2016.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

Absents au vote : Jacky PICQUET, Gérard GINSBURGER, Emanuele DE PLANO.

4) Délibération : Affectation du résultat de fonctionnement 2016

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il convient de se prononcer sur l'affectation du résultat constaté au compte administratif 2016 du budget :

Monsieur le Maire présente les résultats cumulés :

Section de fonctionnement : + 86 673,92€

Section d'Investissement : + 577 469,90€

Monsieur le Maire propose de conserver le résultat de Fonctionnement dans cette section. Le résultat de la section d'Investissement est suffisant pour les Investissement prévus en 2017. A l'issue des questions, il est procédé au vote.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

5) Délibération : Vote du budget 2017

Monsieur le Maire précise que le budget de 2017 a été préparé avec la prudence nécessaire à l'évolution des Dotations de l'Etat et aux besoins de financement de nos investissements.

Section de Fonctionnement : 445 613,92€

Le budget proposé de cette section permet de virer en section d'Investissement 116 013,92€.

Section d'investissement : 983 483,82€.

Nous avons une situation financière qui permet, à ce stade, de poursuivre le programme de travaux prévus pour le mandat sans recours à l'emprunt. Après avoir répondu aux questions et commentaires, le budget est mis au vote.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

6) Délibération : Vote du taux des taxes 2017

Monsieur le Maire rappelle à son conseil le taux des taxes 2016. Il rappelle aussi que notre commune n'a pas augmenté ses taux depuis très longtemps. Il propose, comme chaque année, de rester sur ces valeurs :

- Taxe d'habitation : **3.42 %**

- Taxe Foncière : **11.11 %**

- Taxe Foncier non Bâti : **35.67 %**

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

7) Délibération : Demande de subvention FSIL pour financer l'éclairage public sur le chemin du Rhône

Ce projet est inscrit dans le réaménagement du Chemin du Rhône prévu dans le CDDA. Monsieur le Maire présente la proposition financière dont le montant s'élève à 28 965 euros HT.

Monsieur le Maire propose à ses conseillers de solliciter le soutien de l'Etat dans le cadre du FSIL pour ce projet en présentant le plan de financement ci-dessous:

Coût prévisionnel : 28 965 euros HT

Subvention de l'ETAT (FSIL) : 23 172 euros HT

Autofinancement de la commune : 5 793 euros HT

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

8) Délibération : Demande de subvention DETR pour financer une partie de l'aménagement de la mairie

Comme pour la délibération précédente il est rappelé que ce ne sont pas des travaux supplémentaires mais une recherche de subvention complémentaire pour porter les aides à 80% du total des travaux programmés.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement de la route de la mairie

Monsieur le Maire présente la proposition financière recueillie pour ce projet dont le montant s'élève à 449 982 euros HT.

Il demande à son conseil de solliciter le soutien de l'Etat dans le cadre de la DETR pour ce projet en proposant le plan de financement ci-dessous:

Coût prévisionnel : 449 982.00 euros HT

Subvention de l'ETAT (DETR) : 44 998.20 euros HT

Subvention du Département (CDDA) : 314 987.40 euros HT

Autofinancement de la commune : 89 996.40 euros HT.

Il rappelle que les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet sont inscrits au budget 2017.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

9) Délibération : Tranche 2016 du CDDA

Monsieur le Maire rappelle que sa Commune a signé un Contrat Départemental d'Aménagement et de Développement (CDDA) avec le Conseil Départemental, afin de financer les projets d'investissement de la Commune. Le montant total de ce programme d'investissement est estimé à 2 200 000 €HT, selon un échéancier allant de l'année 2014 à l'année 2016.

Chaque tranche, doit être soumise annuellement au vote du conseil municipal et peut faire l'objet à cette occasion de modifications quant au phasage des projets ou à leur montant. Le montant total du Contrat ne pourra toutefois pas être réévalué à la hausse. Pour l'année **2016**, dernière tranche du contrat 2014-2016, le montant total de la tranche annuelle est estimé à **928 756 € HT**. Nous ne modifions pas le total de cette 3^{ème} tranche, mais la répartition des sommes. En effet, nous inscrivons un complément de 30 000€ pour frais d'étude en réduisant du même montant le budget alloué aux bâtiments communaux.

Pour cette 3^{ème} tranche du Contrat, le plan de financement est le suivant :

	Conseil Départemental € HT	Autofinancement communal € HT	TOTAL € HT Opérations 2016
Etudes	21 000 €	9 000 €	30 000 €
Requalification de voirie et reprise générale des fossés	401 809 €	172 204 €	574 013 €
Aménagement de bâtiments communaux	64 220 €	27 523 €	91 743 €
Agrandissement de la Salle Polyvalente	163 100 €	69 900 €	233 000 €
TOTAL	650 129 €	278 627 €	928 756 €

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

Absents au vote : Thierry BOUFFIER, Gérard GINSBURGER et Emanuele de PLANO.

10) Délibération : Avis sur le PLU d'Aramon

Monsieur le Maire annonce à son conseil que par délibération en date du 20 décembre 2016, le conseil municipal d'Aramon a arrêté le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) de sa commune. Monsieur le Maire informe que le conseil municipal peut formuler un avis dans un délai de trois mois suivant la transmission du dossier. Il demande aux membres du conseil municipal, au vu des éléments présentés, s'ils souhaitent émettre un avis.

**Vote à l'unanimité des membres présents et représentés pour un avis favorable.
Absents au vote : Thierry BOUFFIER, Gérard GINSBURGER et Emanuele de PLANO.**

11) Questions diverses

- Sont évoqués les « coups de canon anti grêle » entendus la veille.
- Mr Chaix demande de pouvoir louer « la Brèche » pour installer une carrière à chevaux pour son usage.
- Le week-end dernier deux chevaux Camargue se sont échappés de leur enclos et ont été mis en sécurité en attendant le propriétaire.
- Mr Gimenez a quitté son poste et pris sa retraite. Nous avons embauché Monsieur LOZANO qui prendra ses fonctions le 20 Mars.
- Broyeur de végétaux. Le Conseil n'est pas favorable à la location de ce matériel aux habitants.

Fin de séance à 19h50